

Heriberto Cabrera

3

EFFONDREMENT, APOCALYPSE OU RENAISSANCE ?

Sacramentalité
et numérique



Théologie en temps de crise

Mai 2020

Work in progress

Couverture : Michaëlla Babooram

Version numérique gratuite

Mai 2020 – Deux mois de confinement à l’île Maurice.

Merci à Pamela Bugwondeen et Monique Koenig, qui m’ont aidé à améliorer le français du tapuscrit.

« Derrière chaque difficulté, il y a une opportunité »
Albert Einstein

Introduction

Après presque deux mois de confinement, nous sommes fatigués et nous attendons avec impatience de pouvoir « sortir », pouvoir reprendre une partie de la vie que le COVID-19 nous a enlevé.

Ce troisième livret répond à l'invitation que les documents de l'Église font pour approfondir et réfléchir sur l'« Internet » :

Certains autres points exigent encore une réflexion approfondie. En ce qui les concerne, nous invitons à une recherche et à une étude permanentes, comportant le développement d'« une anthropologie et une véritable théologie de la communication » — incluant aujourd'hui une référence spécifique à Internet. Certes, outre l'étude et la recherche, un programme pastoral positif pour l'utilisation d'Internet peut et doit (se) poursuivre¹.

Ce que je vais essayer d'illustrer dans ces lignes. C'est un apport court et modeste, mais qui peut vous aider à approfondir la question concrète de l'Internet et des sacrements.

¹ Conseil Pontifical pour les communications sociales, *L'Église et Internet* (2002).

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/pccs/documents/rc_pc_pccs_doc_20020228_church-internet_fr.html, n° 9.

Les échos des deux autres livrets m'ont montré combien avoir un document écrit permet aux gens de réfléchir, de prendre position et d'aller plus loin. Car, comme vous allez le constater, cette dernière réflexion laisse beaucoup de portes ouvertes, ce qui peut être frustrant pour certains, mais source d'inspiration pour ceux qui veulent aller plus loin.

1. Les questions que posent les sacrements à distance

En ce moment de confinement, nous avons choisi de continuer à faire ce que nous savons faire, c'est-à-dire : des chapelets, messes, chemin de croix et adorations, mais en les adaptant à nos conditions particulières, autrement dit, comme les gens ne pouvaient pas venir à l'Eglise, nous avons rapproché l'Eglise d'eux grâce à l'Internet. Ainsi, les célébrations sont entrées dans nos vies par la fenêtre d'un écran.

Cela nous interpelle sur la valeur sacramentelle de ces pratiques. Je m'explique : quelle est la valeur d'une messe à distance et de la communion spirituelle ?² Quelle est la valeur d'une bénédiction par Internet ? En tout cas, pour cette dernière interrogation, la « réalité » de la bénédiction à distance semble exister, car le Pape la pratique pour la Bénédiction *Urbi et Orbi*.

Essayons d'approfondir encore quelques-unes de ces questions théologiques et pastorales, spécifiquement pour deux sacrements, toujours dans le cadre de pandémie et de maladie : la messe et la réconciliation ou confession.

² « Communion au Christ présent dans l'Eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par le seul désir procédant d'une foi animée par la charité. La valeur de la communion spirituelle repose sur la foi en la présence du Christ dans l'eucharistie comme source de vie, d'amour et d'unité. Elle est un moyen privilégié de s'unir au Christ pour ceux qui ne peuvent pas communier corporellement: personnes âgées, malades, divorcés remariés ».

<https://eglise.catholique.fr/glossaire/communion-spirituelle/>

Cf. aussi Dicastère pour la Communication du Saint Siège, *Fort dans la tribulation. La communion de l'Eglise soutien durant l'épreuve* (Città del Vaticano : Libreria Editrice Vaticana, 2020), 57.

J'insiste pour dire que nous sommes dans une situation exceptionnelle, unique... ne faut-il pas aussi des réponses uniques pour les sacrements ? Est-ce que la solution originale ne consisterait pas tout simplement à les retransmettre par vidéo ?

En fait, je crois que les choses sont plus complexes et que la perspective du numérique peut donner des opportunités pour vivre les sacrements autrement, mais il ne pourra jamais remplacer ce que nous vivons dans nos communautés et nos célébrations « normales ». Si le *net* a beaucoup de richesses, il a aussi ses limites, donc loin de moi de faire l'apologie du numérique.

C'est vrai qu'il n'y pas de baptême sans eau qui mouille, d'onction de malades sans huile qui coule, de communion sacramentelle sans hostie consacrée et d'ordination sans imposition des mains. Malheureusement et heureusement, d'une certaine façon, la technologie (Internet et la téléphonie) est l'unique moyen que nous avons pour communiquer, autant bien les mettre à profit, intelligemment et de manière évangélique.

Je voudrais noter ici deux choses particulières par rapport au sacrement de la réconciliation. Il ne demande pas une « matérialité » (pain, vin, huile, eau...), en fait on n'a même pas besoin de toucher la personne ou de la voir (quand on confesse dans un confessionnal). Ensuite, il n'est pas nécessaire que ce soit célébré en communauté, elle est implicite. On a besoin seulement d'un pénitent et d'un prêtre.

2. Le cas de la messe

Est-ce la même chose de suivre la messe à la TV, sur les réseaux sociaux que dans une Eglise ? Cette pratique est déjà acquise depuis longtemps. Je crois que nous sommes tous d'accord que ce n'est pas la même chose, il suffit d'un peu de bon sens pour le comprendre, en disant cela je ne vais pas lui enlever son importance, surtout pour les malades et les personnes âgées. Mais aujourd'hui les célébrations à distance prennent des contours nouveaux, autant par la manière que par le nombre de personnes contraintes à les suivre, car en moment de pandémie, la messe à distance, par la TV ou le *net*, sont pour la plupart des fidèles l'unique voie de célébration.

La déclaration de la commission de Communication Sociale est très éclairante pour ce que nous approfondissons :

La réalité virtuelle ne remplace pas la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, la réalité sacramentelle des autres sacrements, et la participation au culte dans une communauté humaine faite de chair et de sang. Il n'y a pas de sacrements sur Internet ; et même les expériences religieuses qui y sont possibles par la grâce de Dieu ne suffisent pas si elles sont séparées de l'interaction dans le monde réel avec d'autres personnes de foi. Voilà un autre aspect d'Internet qui exige une étude et une réflexion³.

³ Conseil Pontifical pour les communications sociales, *L'Eglise et Internet* (2002).

Certains disent que les célébrations transmises en directe ou en différé ne sont qu'une image de la réalité, est-ce le cas ? Avant tout, personne ne veut dire que les émissions remplacent les célébrations dans une Eglise en communauté, mais nous affirmons que c'est une autre manière de prier, dans un contexte exceptionnel de quarantaine.

Il y a une tradition très ancienne dans l'Eglise, qui enseigne que pour tous ceux qui ne peuvent pas communier sacramentellement, il y a la communion spirituelle.

Mais c'est quoi cette communion spirituelle ? La communion spirituelle permet d'exprimer le désir d'accueillir dans son propre esprit le Christ, dans des situations où il est impossible de participer à l'eucharistie et de recevoir la communion sacramentelle.

On peut utiliser des paroles ou des prières comme celle de Saint Alphonse-Marie de Liguori :

Je crois, mon Jésus, que tu es réellement présent au très Saint Sacrement de l'autel. Je t'aime par-dessus toute chose et je désire ardemment te recevoir dans mon âme. Puisque je suis incapable de Te recevoir de façon sacramentelle, entre au moins spirituellement dans mon cœur. (Garde le silence et exprime à Jésus ton amour pour Lui).
Je T'embrasse comme si Tu y étais déjà et je m'unis entièrement à Toi. Ne permets jamais que je sois séparé de Toi. Ainsi soit-il.

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/pccs/documents/rc_pc_pccs_doc_20020228_church-internet_fr.html , n°9.

La communion spirituelle c'est bien, mais je voudrais ajouter qu'après deux mois sans messes et sans pouvoir communier, il faudrait se demander sérieusement si nous ne pouvons pas « inventer » ou « développer » d'autres manières pour permettre l'accès à l'eucharistie aux fidèles désireux et affamés. Car pour nous, chrétiens, l'eucharistie sacramentelle est de l'ordre de l'essentiel. Elle est aussi importante que la nourriture, que les médicaments, que les services essentiels... mais à un autre niveau.

Enfin, si pour l'eucharistie nous avons une communion spirituelle, pour la réconciliation nous avons une démarche semblable : la confession de désir. Mais à différence de l'eucharistie, la confession présente des possibilités de célébrations différentes de celles des autres sacrements comme nous allons voir.

3. Le cas de la confession

La question est fréquente en ce temps de confinement. Puisqu'il n'est pas possible de venir à l'église pour se confesser, peut-on recevoir l'absolution par téléphone ou par *WhatsApp*, *Skype* ou autre ? Au moins pour les cas les plus graves ?

Selon la doctrine de l'Église, la confession doit être tout à la fois individuelle, secrète, auriculaire, concise et complète⁴. La réponse de l'Église est donc : non, on ne peut pas recevoir le sacrement de la réconciliation par Internet, comme pour tous les sacrements⁵.

Mais qu'en est-il dans le cas de maladie ou de confinement comme c'est le cas aujourd'hui ? Où mettre en place le principe fondamental qui oriente l'Église, « le salut des

⁴ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 2042 : Deuxième Commandement de l'Église : « Tout fidèle est tenu par l'obligation de confesser ses péchés au moins une fois par an ».

Code Droit Canonique, can. 989 : Tout fidèle parvenu à l'âge de discrétion est tenu par l'obligation de confesser fidèlement ses péchés graves au moins une fois par an ».

En ce qui concerne la confession pascale, et en général les autres confessions, spécialement en cas de péché mortel ou grave, impossibles pour de très nombreux fidèles dans le contexte actuel d'épidémie de coronavirus, le décret de la Pénitencerie Apostolique du 19 mars 2020 (cf. aussi homélie du Saint-Père du 20 mars 2020) comporte cette disposition : ceux qui n'ont pas accès au sacrement de Pénitence peuvent demander à Dieu le pardon de leurs péchés – même mortels – d'un cœur contrit et sincère (contrition), avec la ferme résolution de recourir à la confession sacramentelle dès que possible.

⁵ Conseil Pontifical pour les communications sociales, *L'Église et Internet* (2002).

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/pccs/documents/rc_pc_pccs_doc_20020228_church-internet_fr.html , n° 9.

âmes » (*salus animarum*) ? ⁶ Car il ne s'agit pas d'une manière ordinaire de confesser, mais d'une manière extraordinaire, qui pourrait être autorisée dans certaines conditions et à certains prêtres.

Il y a une objection importante pour la réconciliation par Internet, il s'agit de la présence physique réelle des personnes, car l'Église ne considère pas la présence par Internet comme réelle. On peut justement se demander, quelle est la différence entre un écran et un confessionnal où on ne voit pas l'autre ? Et si je ne peux pas me confesser par téléphone, comment me faire pardonner ?

La solution proposée est celle de demander pardon « d'un cœur contrit et sincère ». Cette formule ne remplace pas la confession mais elle pardonne. Cependant il est dit, quand même, qu'il faudra se faire confesser dès que possible. Alors quel est le sens de ce pardon ? Le sens est probablement à trouver dans l'urgence, dans la situation exceptionnelle.

Le pape François a réaffirmé ce que l'Église a toujours enseigné : qu'un acte de contrition parfaite efface les péchés... en attendant de pouvoir en faire l'aveu personnel le plus tôt possible. Pour le dire explicitement : si on meurt sans pouvoir se confesser on est quand même pardonné parce qu'on le voulait au fond de son cœur ⁷.

⁶ Cf. Dicastère pour la Communication du Saint Siège, *Fort dans la tribulation. La communion de l'Église soutien durant l'épreuve* (Città del Vaticano : Libreria Editrice Vaticana, 2020), 47.

⁷ Cf. Dicastère pour la Communication du Saint Siège, *Fort dans la tribulation. La communion de l'Église soutien durant l'épreuve* (Città del Vaticano : Libreria Editrice Vaticana, 2020), 47-49, qui explique le pardon en cas de danger de mort.

Ce manque de présence physique part d'un concept de la relation numérique comme n'étant pas une vraie relation. Bien évidemment ce n'est pas la même chose, d'échanger par Internet que physiquement, mais pour les jeunes la relation numérique est réelle et pas virtuelle, pour eux il y a présence mais autrement. Au fait, c'est une nouvelle culture, presque une nouvelle anthropologie que nous avons du mal à comprendre et qui est en train de naître chez la nouvelle génération. Il faut se rappeler que pour beaucoup de jeunes : « l'expérience humaine comme telle est devenue une expérience médiatique »⁸.

Il y a une autre objection à la confession par Internet, celle de la confidentialité. Le secret de confession doit en effet être absolu. Or, nous savons que même protégée par un bon *firewall* ou un *password*, une conversation téléphonique peut être écoutée, une vidéo conférence ou un message peuvent être écoutés. Mais ne peut-on pas trouver une réponse à cette question ? Est-il plus confidentiel qu'un confessionnal ? Qu'un message ou e-mail ? Si c'était si dangereux le Web, pourquoi l'utilisons-nous pour travailler, payer, écrire, etc. ? C'est un paradoxe.

Il faut dire aussi que le sacrement de la réconciliation a subi de profondes transformations dans sa manière d'être célébré au long de l'histoire et qu'il y a en ce moment une autre possibilité qui s'ajoute à celle de la « contrition » (repentir sincère) : l'absolution générale en cas de besoin

⁸ Conseil Pontifical pour les communications sociales, *L'Eglise et Internet* (2002).

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/pccs/documents/rc_pc_pccs_doc_20020228_church-internet_fr.html, n°4, citant *Aetatis novae*, n. 2.

très graves, avec le propos de confesser individuellement leurs péchés graves en temps voulu⁹.

Bref, autant pour l'eucharistie que pour la confession, nous passons de la communion sacramentelle à la communion spirituelle ; et de la confession sacramentelle à la confession directe à Dieu ou de désir, en attente de la confession sacramentelle auriculaire dans tous les cas.

Cette « attente de la confession auriculaire » est importante pour éviter de croire que la confession sacramentelle n'est pas nécessaire. Mais, je voudrais insister sur la situation exceptionnelle que nous vivons, à grande échelle, est-ce qu'on peut penser à une solution « nouvelle » ?

Il faut dire aussi que les personnes en grande détresse émotionnelle et spirituelle ont besoin d'une parole qui assure le pardon, d'une parole qui reconforte.

Les possibilités de la « contrition » et de la demande de pardon directe adressée à Dieu, ont leurs limites, elles privent le pénitent de cette dimension de grande humanité par laquelle la grâce passe dans le sacrement. Car derrière la demande de pardon, il y a toujours une demande de réconfort, d'écoute, de soutien... d'une parole de la part de Dieu. Le silence de la maladie et du confinement, nous prive de cette parole.

⁹ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 1483. Dans : Dicastère pour la Communication du Saint Siège, *Fort dans la tribulation. La communion de l'Église soutien durant l'épreuve* (Città del Vaticano : Libreria Editrice Vaticana, 2020), 47. 53-54, le Cardinal Mauro Piacenza, pénitencier majeur, rappelle que la confession doit être toujours célébrée selon les dispositions de l'*Ordo Paenitentiae*. Dans ce même document, il explique les conditions pour l'absolution collective.

S'adresser directement à Dieu, dans les demandes de pardon en situations exceptionnelles, pour certains fidèles plus fragiles, n'est pas suffisant. Cela peut renforcer en eux le sentiment d'abandon de l'Eglise et de Dieu.

J'ai trouvé intéressant ce que le cardinal Antonio Marto de Fatima disait dans une interview rapportée par *Religion Digital* :

Nous sommes en train de vivre notre foi comme le peuple qui traversait le désert, dans des circonstances exceptionnelles et sans précédent. Nous avons eu à trouver de nouvelles manières et moyens pour la vivre et la nourrir, jusqu'à ce que nous revenions à une situation de normalité. Dans des cas d'urgence, je n'ai aucune objection pour la confession par vidéoconférence. L'Esprit Saint aussi agit par ses moyens. Mais en vérité, je ne le trouve pas nécessaire. Le Pape a déjà dit que le Catéchisme de l'Eglise Catholique a prévu des situations dans lesquelles c'est possible de 'se confesser' directement à Dieu avec contrition et demande de pardon et avec l'engagement de célébrer la confession sacramentelle dès que possible. Nous ne devons éviter avec facilité la relation personnalisée propre aux sacrements¹⁰.

¹⁰ Religion Digital, https://www.religiondigital.org/mundo/Cardenal-Antonio-Marto-videoconferencia-innecesario-fatima-coronavirus-leiria-cardenal_0_2221277872.html, traduit de l'espagnol par moi-même.

C'est étrange, cela ressemble fort à un double langage. Car il dit ne voir aucune nécessité pour confesser par Internet. Si l'urgence de confinement, notamment dans un hôpital où on risque de mourir, n'est pas une urgence, j'ai dû mal à voir laquelle le serait. Il aurait gagné à donner quelques exemples des situations « nécessaires » afin d'éviter ce malentendu.

En tout cas, certains prêtres confessent en secret depuis longtemps par Internet, téléphone, *whatsapp* ou *skype*, comme je l'ai vu dans quelques cas au Chili. Mais c'est un tabou de parler de cela.

L'apport de la théologie et de l'anthropologie est fondamental, c'est une invitation aux théologiens à écrire sur cela, pour nous éclairer.

4. Le droit et la créativité

On sent bien une tension entre créativité et respect de la liturgie, par rapport à l'utilisation du réseau (Internet).

Le pape François, lors de son message pour la Semaine Sainte, parlait de la « créativité de l'amour »¹¹. Ce qui rejoint ce que le Conseil Pontifical pour les communications sociales disait en 2002 :

Il est également important qu'à tous les niveaux de l'Eglise, Internet soit utilisé de façon créative pour répondre aux propres responsabilités et accomplir l'œuvre de l'Eglise. Rester timidement en arrière par peur de la technologie ou pour d'autres raisons n'est pas acceptable, étant donné les innombrables possibilités positives qu'offre Internet¹².

Nous avons des interventions comme le décret De la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements émis le 25 mars 2020, à propos des normes pour les célébrations de la Semaine Sainte 2020, où il n'y a en réalité rien de nouveau, sauf une série de normes qui

¹¹ *Message pour la Semaine Sainte* (3 avril 2020).

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2020-04/francois-video-coronavirus-semaine-sainte.html>

¹² Conseil Pontifical pour les communications sociales, *L'Eglise et Internet* (2002).

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/pccs/documents/rc_pc_pccs_doc_20020228_church-internet_fr.html, n° 10.

renvoient au missel romain ¹³. C'est compréhensible, afin d'éviter des abus.

Mais on est en droit de se demander : quelle créativité, numérique, pastorale et théologique est permise ?

Je voudrais insister sur cette opportunité à saisir pour l'Eglise. Nous devons profiter pour changer dans le bon sens du mot, avec une fidélité créative envers notre passé, Jésus Christ et l'histoire présente.

La créativité est-elle un droit ou un devoir ? J'estime qu'il faut reformuler la question. La créativité est une grâce, elle est un don pour l'Eglise, à condition qu'elle soit le fruit de l'Esprit Saint et rattachée à la tradition vivante de l'Eglise. La clandestinité, si il y en a une, à l'intérieur de l'Eglise, n'est bonne pour personne et ne fait pas grandir la communauté croyante, elle peut-être prophétique, à condition qu'elle se risque au discernement de l'Eglise et que l'Eglise accepte de garder présente l'invitation que Jésus avait adressée à Nicodème : « il te faut renaître à nouveau ».

¹³ Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, *Décret du 25 mars 2020. En temps de Covid-19 (II)*.

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccdds/documents/rc_con_ccdds_doc_20200325_decreto-intempodicovid_fr.html

Conclusion

Bien que ce dernier livret puisse sembler un peu audacieux, ce sont les circonstances qui m'ont obligé et donné le temps pour écrire, c'est un *work in progress*, et je pense avoir posé plus de questions que donné des réponses.

Les eucharisties par le *net* nous ont nourrit, un peu comme la manne au désert, nous avons hâte de pouvoir sortir du désert et retrouver l'eucharistie communautaire. Nous avons découvert la douleur que vivent ceux qui sont enfermés par la maladie, nous avons découvert la souffrance de ceux qui ne peuvent pas communier... C'est difficile de rester insensible à tout cela, dans ce sens le confinement a été une école du « jeûne » eucharistique et de solidarité avec ceux qui sont privés du « pain de vie ».

Le confinement nous a fait découvrir la valeur de la parole comme nourriture, devant elle, nous sommes tous égaux, nous avons tous la possibilité de la lire, l'étudier et la célébrer, cela ne doit pas s'arrêter après de le confinement.

Un jour « pardonner » (sacramentellement) à distance sera-t-il autorisé officiellement ? Je ne sais pas, ce que je sais, c'est que c'est une pratique qui existe, mais cachée. Alors pourquoi ne pas y réfléchir. Le problème est complexe : validité, opportunité, sacramentalité, ministères... Cela dépendra en grande partie de la conception du numérique et de comment cet outil imposera ses règles malgré nous.

Après deux mois sans serrer la main de mes amis, moi comme tant d'autres, nous sommes en train d'avoir la

nostalgie de la main qui pardonne et de celle qui consacre, du pain partagé et du bébé qui pleure pendant la messe. Peut-être qu'à la fin de ce COVID-19 nous apprécierons mieux ce qu'on a souvent pris pour acquis : les sacrements, la communauté et les prêtres.

Certains disent que nous sortirons de la pandémie tous changés. Moi, je voudrais ajouter : à condition que nous nous mettions en mode « changement » maintenant, aujourd'hui et tout de suite. Le changement passera, à mon avis, par la découverte de qui nous sommes et pour qui il vaut la peine de vivre. Dans le cas des croyants, par Dieu et son prochain. Il nous faudra donc des hommes et des femmes courageux, prophétiques... bref, des amis de Dieu.